


Fiche de Données de Sécurité

Nu-Bio Scrub En dilution d'usage (3% - 1%)

	Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)
	Version:16
	Date de version:29/05/2023
	Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	:	Nu-Bio Scrub En dilution d'usage (3% - 1%)
N° d'article (utilisateur)	:	10850/10851/10852/10853/10854/10855/10856
UFI	:	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Nettoyant désincrustant pour tartre et résidus de savon
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: InnuScience Deutschland GmbH Rue: Gleiwitzer Straße 5b Code postal/Ville: 55131 Mainz Pays: Allemagne Téléphone: +49 (0) 6131 6964340 Fax: +49 (0) 6131 6964342 Site web: https://innuscience.com/de/ Email: info.de@innuscience.com
-------------	---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Identification des dangers**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage**

Pictogrammes de danger	-
Mention d'avertissement	
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	-
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	-

Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification de la substance pure	Limites de concentration spécifiques	Note
L-(+)-lactic acid N° CAS:79-33-4 N° EC:201-196-2 N° INDEX:607-743-00-5 N° REACH: 01-2119474164-39-0004	15.0% ≤C≤ 20.0%	Skin Corr. 1C: H314 Eye Dam. 1: H318	-	-
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) N° CAS:68551-12-2 N° EC:500-221-7 N° INDEX: N° REACH: exempté, polymère	C< 1.0%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Chronic 3: H412	-	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO ₂) Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Aucune protection des yeux n'est nécessaire en général.
Protection de la peau	:	Protection des mains: Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en général.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Rouge
Odeur :	Citron-lime
Seuil olfactif :	Non Disponible
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	95 - 100°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	3.0 - 3.5
Viscosité cinématique:	< 10 cP

Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.00 - 1.01
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Contenu en COV :	Sans COV
------------------	----------

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

1.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Formule d'additivité

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.	

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Femelle
Directives	:	EPA OPP 81-1

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3543	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 401

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	500 - 2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme ayant un faible potentiel toxique par voie orale.

Toxicité cutanée aiguë**Données sur le mélange**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Formule d'additivité
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 (calculée) :	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Espèce	:	Lapin
Sexe	:	mâle femelle
Directives	:	EPA OPP 81-2
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Toxicité aiguë par inhalation**Données sur le mélange**

Le mélange n'a pas été testé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	mâle femelle
Directives	:	OCDE 403
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	7.94	mg/L

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 403
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	1.6	mg/L

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour la peau.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Type de test	:	In vivo
Espèce	:	Lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 404
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : La substance est considérée corrosive pour la peau.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour les yeux.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Type de test	:	In vitro
Espèce	:	Poulet
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 438
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-
Conclusion	:	La substance provoque des dommages irréversibles aux yeux.	

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Cancérogénicité**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérogènes.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas considérée tératogène.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas considérée tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas classée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas classée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Danger par aspiration**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas classée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbatrices endocriniennes :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique court terme**Données sur le mélange**

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée:	> 100	mg/L
Remarques	Le mélange n'est pas considéré toxique pour les organismes aquatiques.	

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	EPA-660/3-75-009

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	130	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnia magna
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	130	m/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Raphidocelis subcapitata
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CEr50:	3500	mg/L
Remarques	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.	

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Danio rerio
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	2.2	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnia magna
Durée du test	:	48
Unité	:	h
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0.39	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0.19	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Micro-organismes
Espèce	:	Pseudomonas putida.
Durée du test	:	16.9
Unité	:	heure
Directives	:	DIN 38412

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 10000	mg/L

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.
-----------	---	---

Toxicité aquatique long terme

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oreochromus mossambica
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	90
Durée d'exposition/unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CME0:	2.18	mg/L

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.
-----------	---	---

Toxicité terrestre long terme

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Triticum aestivum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Brassica alba
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Lepidium sativum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.
-----------	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301F
Durée du test	:	28
Unité	:	journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Formation de CO2 (% de la valeur théorique)	100	%

Remarques	:	Le mélange est facilement biodégradable.
-----------	---	--

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301B
Durée du test	:	28
Unité	:	journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Formation de CO2 (% de la valeur théorique)	75.5	%

Remarques	:	La substance est facilement biodégradable.
-----------	---	--

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301F/ISO 9408/CEE 92/69/V, C.4-D
Durée du test	:	28
Unité	:	journées

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
-	95	%
Remarques	: La substance est facilement biodégradable.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange

Le produit n'a pas été testé.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Espèce	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 107
Log kow	:	-0.54

Bioconcentration factor (BCF)

-		
Remarques	:	La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Directives	:	Pas de données disponibles
Log kow	:	Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

12.7 - 237		
Remarques	:	La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange n'a pas été testé.

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Distribution	:	Pas de données disponibles
Transport type	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Superficial tension	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Log KOC (estimé)	2.7 - 3.2

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : < 5% agents de surface non ioniques, colorant, parfum.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création :	07/10/2015
Date de version :	29/05/2023
Date d'impression :	29/05/2023

16.1. Indication des changements

Aucune donnée disponible.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

Fiche de Données de Sécurité

Nu-Bio Scrub Concentré



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:16
Date de version:29/05/2023
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Nu-Bio Scrub Concentré
N° d'article (utilisateur)	:	10850/10851/10852/10853/10854/10855/10856
Numéro UFI	:	G98M-E3FU-V000-KH9D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Nettoyant désincrustant pour tartre et résidus de savon
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: InnuScience Deutschland GmbH Rue: Gleiwitzer Straße 5b Code postal/Ville: 55131 Mainz Pays: Allemagne Téléphone: +49 0 6131 6964340 Fax: +49 0 6131 6964342 Site web: https://innuscience.com/de/ Email: info.de@innuscience.com
-------------	---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification	Mentions de danger (H)	
Peau Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H315 - Provoque une irritation cutanée.

	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
Mises en garde - Réponse	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification de la substance pure	Limites de concentration spécifiques	Note
L-(+)-lactic acid N° CAS:79-33-4 N° EC:201-196-2 N° INDEX:607-743-00-5 N° REACH: 01-2119474164-39-0004	15.0% ≤C≤ 20.0%	Skin Corr. 1C: H314 Eye Dam. 1: H318	-	-
Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) N° CAS:68551-12-2 N° EC:500-221-7 N° INDEX: N° REACH: exempté, polymère	1.0% ≤C≤ 3.0%	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Chronic 3: H412	-	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche de données de sécurité)
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon. Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

		Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes conforme à la norme européenne EN 166
Protection de la peau	:	Protection des mains: Porter des gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques et conformes à la norme EN ISO 374-1. Des gants en nitrile sont recommandés. Sélectionner un temps de passage > 480 min, une épaisseur du gant ≥ 0.4 mm. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Porter des vêtements de travail.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Rouge
Odeur :	Citron-lime
Seuil olfactif :	Non disponible
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	95 - 100°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	3.0 - 3.5
Viscosité cinématique:	< 10 cSt
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.07 -1.09
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Contenu en COV :	0.008%
------------------	--------

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Entreposer à l'écart des bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**1.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité orale aiguë****Données sur le mélange**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Non applicable

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL calculée	>	5000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.	

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Femelle
Directives	:	EPA OPP 81-1

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3543	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.	

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 401

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	500 - 2000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	La substance est considérée comme ayant un faible potentiel toxique par voie orale.	

Toxicité cutanée aiguë**Données sur le mélange**

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Non applicable
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Espèce	:	Lapin
Sexe	:	mâle femelle
Directives	:	EPA OPP 81-2
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	mâle femelle
Directives	:	OCDE 403
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	7.94	mg/L

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 403
Voie d'administration	:	inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Résultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------	--------	-------

CL50:	-	>	1.6	mg/L	
Conclusion		:	La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange

Type de test	:	In vitro
Espèce	:	Non applicable
Sexe	:	Non applicable
Directives	:	OCDE 435
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-
Conclusion		:	Le mélange n'est pas classé corrosif pour la peau.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Type de test	:	In vivo
Espèce	:	Lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 404
Durée d'exposition/valeur	:	4
Durée d'exposition/unité	:	heure

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-
Conclusion		:	La substance est considérée corrosive pour la peau.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange

Type de test	:	In vitro
Espèce	:	Poulet
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 438
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	100%

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-
Conclusion		:	Le mélange n'est pas considéré corrosif pour les yeux.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Type de test	:	In vitro
Espèce	:	Poulet
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 438
Type de méthode	:	Pas de données disponibles

Concentration	:	Pas de données disponibles
---------------	---	----------------------------

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-
Conclusion	:	La substance provoque des dommages irréversibles aux yeux.	

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur le mélange

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérogènes.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

La substance n'est pas considérée tératogène.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas considérée tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas classée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas classée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Danger par aspiration**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

La substance n'est pas classée.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

La substance n'est pas classée.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbatrices endocriniennes :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique court terme****Données sur le mélange**

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée	10 - 100	mg/L
Remarques	: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Substances**L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)**

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	EPA-660/3-75-009

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	130	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnia magna
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	130	m/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Raphidocelis subcapitata
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CEr50:	3500	mg/L

Remarques : La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Danio rerio
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	2.2	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Daphnia magna
Durée du test	:	48
Unité	:	h
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0.39	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Algues
Espèce	:	Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test	:	72
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0.19	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Micro-organismes
Espèce	:	Pseudomonas putida.
Durée du test	:	16.9
Unité	:	heure
Directives	:	DIN 38412

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 10000	mg/L

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.
-----------	---	---

Toxicité aquatique long terme

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oreochromus mossambica
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	90
Durée d'exposition/unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CME0:	2.18	mg/L

Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.
-----------	---	---

Toxicité terrestre long terme

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Triticum aestivum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Triticum aestivum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

CSEO	100	mg/kg
------	-----	-------

Animaux/Catégorie	:	Plante
Espèce	:	Lepidium sativum
Directives	:	OCDE 208
Durée du test	:	19
Unité	:	journée

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	100	mg/kg
Remarques	:	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301F
Durée du test	:	28
Unité	:	journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Formation de CO2 (% de la valeur théorique)	100	%
Remarques	:	Le mélange est facilement biodégradable.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301B
Durée du test	:	28
Unité	:	journée

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Formation de CO2 (% de la valeur théorique)	75.5	%
Remarques	:	La substance est facilement biodégradable.

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Inoculum	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 301F/ISO 9408/CEE 92/69/V, C.4-D
Durée du test	:	28
Unité	:	jours

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
-	95	%
Remarques	:	La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF)

Données sur le mélange

Le produit n'a pas été testé.

Substances

L-(+)-lactic acid (CAS: 79-33-4)

Espèce	:	Pas de données disponibles
--------	---	----------------------------

Directives	:	OCDE 107
Log kow	:	-0.54

Bioconcentration factor (BCF)

-

Remarques	:	La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.
-----------	---	---

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Espèce	:	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Directives	:	Pas de données disponibles
Log kow	:	Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)

12.7 - 237

Remarques	:	La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.
-----------	---	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Données sur le mélange
Le produit n'a pas été testé.

Substances

Alcools, C12-16, éthoxylés (>5 - 15 EO) (CAS: 68551-12-2)

Distribution	:	Pas de données disponibles
Transport type	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Superficial tension	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Log KOC (estimé)	2.7 - 3.2

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : < 5% agents de surface non ioniques, colorant, parfum.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création :	07/10/2015
Date de version :	29/05/2023
Date d'impression :	29/05/2023

16.1. Indication des changements

Aucune donnée disponible.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.